

Le 22 janvier 2020

N/Réf. : 1651

**Objet : Demande de documents du 14 janvier 2020**

La présente donne suite à votre courriel du 14 janvier dernier auquel était jointe une lettre nous demandant de vous transmettre tout document, information, analyse ou autres:

- 1) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe de personnes qui exercent la fonction d'avocat, de notaire ou de procureur aux poursuites criminelles et pénales, y compris un cadre juridique qui supervise le travail de ces personnes ou celui d'autres cadres juridiques au sein de l'Office des personnes handicapées du Québec, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature;
- 2) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse de toute personne dont la candidature n'a pas été retenue pour exercer une fonction décrite au paragraphe 1 à laquelle elles avaient postulé au sein de l'Office des personnes handicapées du Québec en raison de l'interdiction du port de signes religieux imposée par l'article 6 de la *Loi sur la laïcité de l'Etat*, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature;
- 3) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse d'employé(e)s exerçant une fonction décrite au paragraphe 1 au sein de l'Office des personnes handicapées du Québec dont les dossiers ont été fermés en raison de leur défaut de se conformer à la *Loi sur la laïcité de l'État*, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature;

4) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse des personnes exerçant une fonction décrite au paragraphe 1 au sein de l'Office des personnes handicapées du Québec et portant des signes religieux, étant visées par l'exception de l'article 31 de la *Loi sur la laïcité de l'État*, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature;

5) Permettant de connaître le nombre de contrats de services juridiques impliquant d'agir devant un tribunal ou auprès de tiers conclus par l'Office des personnes handicapées du Québec depuis le 27 mars 2016;

6) Permettant de connaître le nombre de d'avocats impliqués dans l'exécution des contrats de services juridiques décrits au paragraphe 5 et/ou listés dans ces contrats;

7) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe d'avocats ou notaires ayant agi devant un tribunal ou auprès de tiers conformément à un contrat de services juridiques conclu avec l'Office des personnes handicapées du Québec depuis le 27 mars 2016;

8) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse des personnes n'ayant pas obtenu de contrat de services juridiques décrits au paragraphe 6 auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec en raison de l'interdiction du port de signes religieux imposée par l'article 6 de la *Loi sur la laïcité de l'État*, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature; et

9) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse des personnes ayant perdu au moins un contrat de services juridiques décrit au paragraphe 6 en raison de l'interdiction du port de signes religieux imposée par l'article 6 de la *Loi sur la laïcité de l'État*.

## DÉCISION

Concernant vos demandes numéro 1, 2, 3, 4, 8 et 9, notre réponse est « aucun ».

Puis, en réponse aux questions 5, 6 et 7, depuis le 27 mars 2016, un contrat de services juridiques est intervenu entre l'Office des personnes handicapées du Québec et M<sup>e</sup> Marie-Soleil Guérard et cette dernière a agi devant le tribunal dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

**AVIS DE RECOURS**

Vous trouverez, annexé à la présente, un avis vous informant des recours prévus par le chapitre V de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que des délais pendant lesquels ils peuvent être exercés.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christian Roux, avocat, pour

La responsable de l'accès aux documents et  
de la protection des renseignements personnels,

Sabrina Collin, avocate

p. j. (1)